



CONVENTION DE PARTENARIAT

VILLE D'ANGOULEME – INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

« Appui à l'animation et à la mise en œuvre du programme « Tous acteurs du Développement durable » »

Entre
d'une part,
la Ville d'Angoulême,
ci-après dénommée **la Ville d'Angoulême**
représentée par son Maire, Monsieur Xavier BONNEFONT,

Et,
d'autre part,
l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement en Poitou-Charentes -
405, route de Prissé la Charrière – 79360 Villiers en Bois
ci-après dénommé **Ifrée**,
représenté par son Président, Monsieur Jacques TAPIN.

Rappel d'éléments contextuels :

Depuis 2008, la Ville d'Angoulême est engagée dans la prise en compte du Développement durable. Le Ministère de la Transition écologique et solidaire ayant reconnu la démarche « Agenda 21 local France » en 2013.

De son côté, depuis 2005 et l'inscription de l'accompagnement de démarches de développement durable dans ses statuts, l'Ifrée conduit des actions "d'accompagnement" auprès notamment des collectivités territoriales et des services décentralisés de l'Etat. L'Ifrée, ayant vocation à développer un transfert de compétences vers les acteurs régionaux, assure ainsi la mise en application de la dynamique régionale, et la cohérence entre la politique de la Région Nouvelle-Aquitaine et les démarches de développement durable déclinées par les collectivités territoriales.

Engagé depuis l'année 2012 aux côtés de la Ville d'Angoulême, l'Ifrée a participé à l'ensemble des étapes de co-construction, puis de mise en œuvre et de capitalisation de l'Agenda 21 local. L'Ifrée a proposé à la Ville de poursuivre cet accompagnement en vue de permettre l'évolution de l'Agenda 21 local vers un projet axé sur l'innovation sociale. Cette mission constitue la suite logique du travail partenarial engagé depuis 6 ans entre l'Ifrée et la collectivité et permet de renforcer l'intégration du Développement durable tant dans le fonctionnement des services de la Ville, que dans l'animation d'un projet de territoire renouvelé intitulé « Tous acteurs du Développement durable ».

La Ville d'Angoulême et l'Ifrée ont signé un avenant à la convention 2017 pour l'élaboration du système d'évaluation de « Tous acteurs du développement durable ». Les actions prévues dans le cadre de cet avenant n'ont pu être réalisées dans les temps impartis. Elles sont donc reportées ainsi que leurs coûts inhérents dans cette convention.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'Ifrée et la Ville d'Angoulême relatives à un appui méthodologique et pratique à l'animation de ce nouveau projet « *Tous acteurs du Développement durable* ».

En particulier, l'Ifrée aura en charge les 4 missions suivantes :

- **Appui à l'animation du volet interne** : réalisation d'un état des lieux partagé des achats responsables, réflexion sur l'intégration du Développement durable dans un projet de service.
- **Appui à l'animation du volet externe** : appui à l'animation d'une communauté des acteurs du Développement durable sur Angoulême.
- **Appui à l'élaboration du système d'évaluation** de « Tous acteurs du développement durable »

Article 2 - Précision sur le cadre de l'intervention de l'Ifrée

Adopter une posture d'accompagnement

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général liées aux questions d'environnement et de développement durable, l'Ifrée se place dans une posture d'accompagnement. Il propose donc un cadre et des méthodes de travail, mais, à aucun moment, ne se substituera aux décideurs et acteurs de terrain. Les acteurs impliqués dans la démarche seront les auteurs du travail produit, l'Ifrée sera le garant de la démarche et des conditions de la participation.

Mettre en place une relation de co construction avec le demandeur

La démarche d'accompagnement proposée par l'Ifrée repose sur une validation conjointe de la démarche par l'Ifrée et le demandeur. Celui-ci sera partie prenante de la préparation et de la réalisation de l'action dans des limites à fixer compte tenu de ses attentes (en particulier en termes de consolidation des compétences internes) et de ses contraintes. En particulier, le commanditaire assurera la diffusion de l'information et la mobilisation des acteurs locaux, l'Ifrée n'ayant aucune légitimité propre sur le territoire concerné.

S'inscrire dans une logique de progression plus que de planification.

La mise en place d'une démarche participative nécessite de s'adapter à un contexte donné et aux personnes présentes. Les étapes de travail proposées par l'Ifrée sont un cadre qui devra pouvoir être actualisé en cas de besoin dans le cadre d'un dialogue régulier entre le demandeur et l'Ifrée.

Travailler selon une approche participative.

La démarche proposée par l'Ifrée vise à :

- impliquer les différentes catégories d'acteurs concernés en les associant au travail le plus en amont possible et en leur donnant une responsabilité réelle dans l'analyse des situations et la production de propositions,
- sur des questions à enjeux, aboutir à des propositions d'actions issues d'un dialogue entre les différentes catégories d'acteurs concernés.

S'appuyant sur les principes et modalités décrits ci-dessus, l'intervention de l'Ifrée se fera en partenariat avec la Chargée de Mission Développement durable dans le cadre d'une équipe opérationnelle. Les séances de travail s'effectueront à la fois sous forme de réunions physiques mais aussi de conférences téléphoniques. L'Ifrée élaborera les documents de travail de cette instance. Ces temps de travail feront l'objet d'un simple relevé de décisions.

Article 3 - Description de la démarche d'intervention de l'Ifrée

3.1 APPUI A L'ANIMATION DU VOLET INTERNE DU PROGRAMME « TOUS ACTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE »

3.1.1 Accompagnement à la prise en compte du développement durable par la Direction de l'Enfance :

Résultat attendu : Un plan d'actions relatif à la prise en compte du Développement durable par les agents, usagers et partenaires de la Direction de l'Enfance.

Objectifs :

- Acculturer une partie des agents de la Direction de l'Enfance au développement durable
- Réaliser un diagnostic partagé : Identifier les actions d'ores et déjà menées par ladite Direction
- Définir un plan d'actions (pistes d'actions priorisées) décliné en fiches actions précises (objectifs, activités à réaliser, composition des équipes projets, organisation du travail, calendrier prévisionnel...),
- Partager le projet avec l'ensemble des agents de la direction

Détail des interventions : l'Ifrée aura la charge de la préparation, de l'animation et du suivi de 4 réunions de 2h chacune (entre avril et juin) et d'un temps fort de restitution en septembre. Les jours, lieux et horaires seront modulables en fonction des contraintes des personnes associées.

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : Un groupe de travail participatif composé d'un panel d'agents de la Direction de l'Enfance (diversité des métiers et des catégories), la Directrice de la Direction de l'Enfance, l'équipe opérationnelle.

3.1.2 Accompagnement pour la généralisation des achats responsables

Cette action est l'une des actions identifiées dans le cadre de la déclinaison du projet « 0 déchet » au sein des services de la collectivité. La Ville d'Angoulême réalise déjà des achats de fournitures, de travaux et de prestations responsables (écologiques, locaux, RSE...). Cette action vise à la fois à rendre plus lisibles les efforts de la Ville en la matière, en réalisant un état des lieux des pratiques et initiatives déjà en cours dans les services mais également à amorcer un échange de bonnes pratiques en vue de généraliser l'achat public responsable au sein de la collectivité (création d'outils d'aide à l'intégration des critères environnementaux et des clauses d'insertion sociale dans de prochains marchés publics).

Résultat attendu : Un état des lieux partagé des achats de la Ville, une stratégie et des outils d'aide à l'intégration de critères « Développement durable » dans les marchés publics.

Objectifs :

- Identifier et caractériser les achats responsables (quels types d'achats réalisés par quels services, pour quel montant, avec quelle fréquence.. ?),
- Rendre visible l'action de la collectivité (communication interne et externe),
- Essaimer les bonnes pratiques au sein des services,
- Favoriser le travail en transversalité entre les agents et les services de la collectivité,
- Généraliser l'achat public responsable au sein de la collectivité.

Détail des interventions :

- Préparer, animer et suivre 3 réunions d'un groupe de travail « marchés publics responsables »
- Préparer, animer et suivre 2 réunions en groupe restreint (Mission Développement durable, Service commun de la commande publique, Service coordination des entreprises et achats) pour préparer les réunions du groupe de travail et finaliser les documents (stratégie, outils)
- Rédiger une stratégie et d'outils pour aider les services à intégrer le Développement durable dans leurs achats

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : équipe opérationnelle, Service commun de la commande publique, Service coordination des entreprises et achats, acheteurs dans les services.

3.2 APPUI A L'ANIMATION DU VOILET EXTERNE DU PROGRAMME TOUS ACTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

3.2.1 Finalisation de l'état des lieux des initiatives développement durable

Objectifs : Faire connaître et valoriser les actions citoyennes locales relevant du développement durable et in fine permettre à la Ville de « contribuer à accompagner, développer l'innovation sociale et les initiatives citoyennes sur le territoire ».

Résultat attendu : un état des lieux des initiatives développement durable local à jour, consultable sur le site Internet de la Ville.

Détail des interventions :

Finalisation et remise à jour d'un état des lieux des initiatives de développement durable et d'innovation sociale sur la commune d'Angoulême. Cet état des lieux – recensant et décrivant une trentaine d'initiatives citoyennes en faveur du développement durable - sera mis sur le site Internet de la Ville au 1^{er} trimestre 2018.

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : un représentant du service Communication et l'équipe opérationnelle.

3.2.2 Appui à l'animation d'une communauté des acteurs du Développement durable sur Angoulême :

Objectifs :

- favoriser la rencontre et la création de synergie entre les acteurs locaux,
- mettre en relation les envies et les solutions, dans une recherche de compréhension des enjeux du développement durable,
- permettre aux citoyens d'adopter un mode de vie plus durable (mobilité active, zéro déchet, jardinage écologique...),
- formaliser la démarche d'accompagnement de la commune.

Résultat attendu : 3 ateliers 3D et un temps fort (speed meeting des acteurs)

Détail des interventions :

- co-conception, co-préparation et animation de 3 ateliers et mise en forme des productions issus de ces temps de rencontres (bourses offres/demandes) avec la Mission Développement durable de la ville d'Angoulême,
- co-conception, co-préparation et animation d'un temps fort de rencontre entre les acteurs et les citoyens angoumoisins, autour des alternatives possibles pour adopter un mode de vie plus durable à Angoulême.,
- formalisation d'une démarche d'accompagnement des initiatives citoyennes durables par la Ville d'Angoulême.

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : l'équipe opérationnelle.

3.3 Accompagnement de la Mission Développement durable

Le travail en commun prendra la forme de réunions régulières où l'Ifrée et la ou les personnes de la Mission « Développement durable » se retrouveront pour faire un point d'étape sur l'avancée de la démarche. L'accompagnement de l'Ifrée vise à contribuer à la progression des personnes accompagnées. En effet, c'est bien la réflexion collective et le partage des points de vue qui assurent la progression des personnes accompagnées. L'Ifrée pourra, à ces occasions, réaliser des apports méthodologiques ponctuels sous la forme d'un apport théorique, de présentation d'exemples de ce qui s'est fait ailleurs ou d'une mise en perspective par rapport à des données globales. Ces réunions régulières permettent d'identifier puis de résoudre d'éventuels problèmes ou points de blocage et pour l'Ifrée de souligner des points de vigilance.

Résultat attendu : l'avancée de la démarche « *Tous acteurs du développement durable* »

Objectif : accompagner la Mission Développement durable dans la mise en œuvre et l'animation de la démarche « *Tous acteurs du développement durable* » et tout particulièrement dans l'animation d'une communauté des acteurs du Développement durable à Angoulême.

Détail des interventions :

- préparer, animer et suivre des temps de régulation réguliers et systématiques avec la Mission Développement durable sous forme de réunions mensuelles (8 réunions dont la moitié sera réalisée à distance) et de points téléphoniques.

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : l'équipe opérationnelle.

3.4 Accompagnement à l'élaboration du système d'évaluation (actions reportées de l'avenant à la convention 2017)

La ville d'Angoulême souhaite investir pleinement le champ de l'évaluation. L'ambition est d'aller au-delà du suivi des actions pour débattre des chemins parcourus. Il s'agit donc bien de questionner la stratégie locale de développement durable et sa mise en oeuvre. Cette démarche d'évaluation sera nécessairement participative. Il s'agit de mettre en application les principes essentiels de toute démarche de développement durable : transversalité et participation.

Résultat attendu : Un dispositif d'évaluation partagé.

Objectifs :

- Concevoir un dispositif d'aide à la décision publique et au pilotage de la stratégie de Développement durable,
- Intégrer les interrogations de différents groupes d'intérêts concernés par la stratégie *Tous acteurs du Développement durable*,
- Enrichir l'évaluation quantitative (indicateurs).

Détails des interventions :

- 1^{ère} étape : évaluation du niveau stratégique du programme *Tous acteurs du développement durable*. Il s'agira de co-construire les questions évaluatives et le mandat de l'évaluation. Cette étape sera l'occasion de questionner l'ossature du projet, la plus-value de l'action publique, les efforts de la ville pour encourager les initiatives citoyennes : **préparation, animation et suivi d'un temps de travail avec un comité technique composé de l'élu référent et des élus intervenant dans le plan d'action, du DGS et des directeurs, directrices mobilisés par Tous acteurs du développement durable.**
- 2^{nde} étape : réalisation d'un focus sur l'un des 10 thèmes du programme *Tous acteurs du développement durable* : celui de la « Biodiver'cité », en s'appuyant sur le groupe de travail existant. L'objectif étant d'expérimenter avec eux la construction du dispositif d'évaluation et d'en dégager des enseignements permettant de décliner cette méthodologie avec les autres thèmes du programme *Tous acteurs du développement durable* : **préparation, animation et suivi de 2 réunions avec ce groupe** (rédaction d'une méthodologie de coconstruction des questions évaluatives, des critères et indicateurs d'évaluation quel que soit le thème traité).
- 3^{ème} étape : réalisation d'un second **focus sur le volet interne**. Le groupe des Référents développement durable mis en place en 2012 a accueilli de nouveaux membres. Ensemble, ils poursuivent leurs actions. Ils seront donc sollicités pour contribuer à l'élaboration du dispositif d'évaluation du programme *Tous acteurs du développement durable* : **préparation, animation et suivi d'une réunion.**

Instance ou collectif de travail mobilisé à cette étape : comité technique, groupe Biodiver'cité, groupes des référents développement durable de la collectivité, Mission Développement durable et lfrée.

Article 4 - Engagements des structures

L'lfrée s'engage à :

- animer les différents temps de travail et événements de la démarche,
- assurer le bon déroulement de la démarche aux côtés de la Ville,
- rédiger l'ensemble des comptes rendus à l'issue des divers temps de travail,
- mobiliser les moyens et les ressources nécessaires (humaines, documentaires, pédagogiques,...) à toutes les étapes de la démarche,
- solliciter des membres du réseau pour apporter une expertise spécifique sur un thème précis, en fonction des besoins formulés par les acteurs de la démarche,
- adapter son intervention aux besoins des acteurs socio-économiques, des habitants, des agents et des élus de la Ville,
- préparer et animer les différentes réunions détaillées à l'article 2.

La Ville d'Angoulême s'engage à :

- désigner un référent de la démarche pour l'lfrée,
- mettre à disposition et assurer la circulation de l'information,
- mobiliser les différents publics aux différentes étapes de travail (agents, élus, habitants, acteurs socio-économiques...),

- assurer le bon déroulement de la démarche,
- assurer la coordination entre l'ensemble des acteurs mobilisés et les différentes instances,
- formaliser les résultats issus de chaque étape de travail avec l'aide de l'Ifrée,
- assurer les besoins logistiques,
- prendre en charge financièrement les interventions de l'Ifrée.

Les interventions seront préparées et analysées ensemble (Ifrée et Ville d'Angoulême) mais elles seront systématiquement animées par l'Ifrée suivant les indications précisées dans les différents points de l'article 2.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2018. Le planning de réalisation de cet appui méthodologique est joint en annexe. Le planning des actions d'élaboration du système d'évaluation n'est pas encore défini.

Article 6 - Modalités financières

Ce projet s'inscrit dans le cadre des missions de service public du programme d'actions 2018 de l'Ifrée, bénéficiant de financements publics notamment de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le montant à acquitter par la Ville d'Angoulême pour la réalisation de cette démarche, telle que décrite ci-dessus s'élèvera à la somme de

18 750 € (dix huit mille sept cent cinquante euros)

Ce coût s'entend net de taxes, l'Ifrée n'étant pas assujetti à la TVA.

Article 7 – Modalités de versement

La Ville d'Angoulême versera sa participation à l'Ifrée sur les bases indiquées à l'article 6 sur présentation d'une facture aux échéances suivantes :

- acompte N° 1 – 10 % à la signature de la convention de partenariat
- acompte N° 2 – 40 % au 30 juin 2018
- le solde à l'achèvement de l'accompagnement.

Article 8 - Résiliation de la convention

Chaque partie prenante est libre de résilier unilatéralement et sans contrepartie son engagement. Cette résiliation se fera par courrier adressé au coordinateur administratif. L'engagement financier de la Ville d'Angoulême sera respecté au prorata des actions réalisées et/ou engagées jusqu'au moment de la résiliation.

Article 9 – Litige

En cas de litige, le règlement à l'amiable sera recherché par les parties concernées. En cas d'échec, les juridictions compétentes seront saisies à la diligence de l'une ou l'autre partie.

Etabli en deux exemplaires originaux à Angoulême, le

Pour la Ville d'Angoulême :
Xavier Bonnefont
Maire

Pour l'Ifrée :
Jacques Tapin
Président